

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) représentée par son Secrétaire Général, M. Said Laftit, a déclaré le 30 décembre 2011, avoir cédé sur le marché de blocs, le 27 décembre 2011, 310 000 actions Lafarge Ciments, au cours unitaire de 1 496 dh, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CDG détient :

- directement 573 479 actions Lafarge Ciments, soit 3,28% du capital de la société ;
- indirectement, à travers sa filiale SCR, 21 171 actions Lafarge Ciments, soit 0,16% du capital de la société.

La participation totale (directe et indirecte) de la CDG est de 3,45% dans le capital de Lafarge Ciments.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma